

Assainissement

Exercice

2021

Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public

SENLIS



Au service Des Territoires de l'Oise



Au service Des Territoires de l'Oise

ADTO-SAO

SPL au capital de 3 306 750€
36 avenue Salvador Allende
Bâtiment A «Hervé CARLIER»
60000 BEAUVAIS
Tél: 03 44 15 37 37 Fax: 03 44 15 37 30
accueil@adto-sao.fr



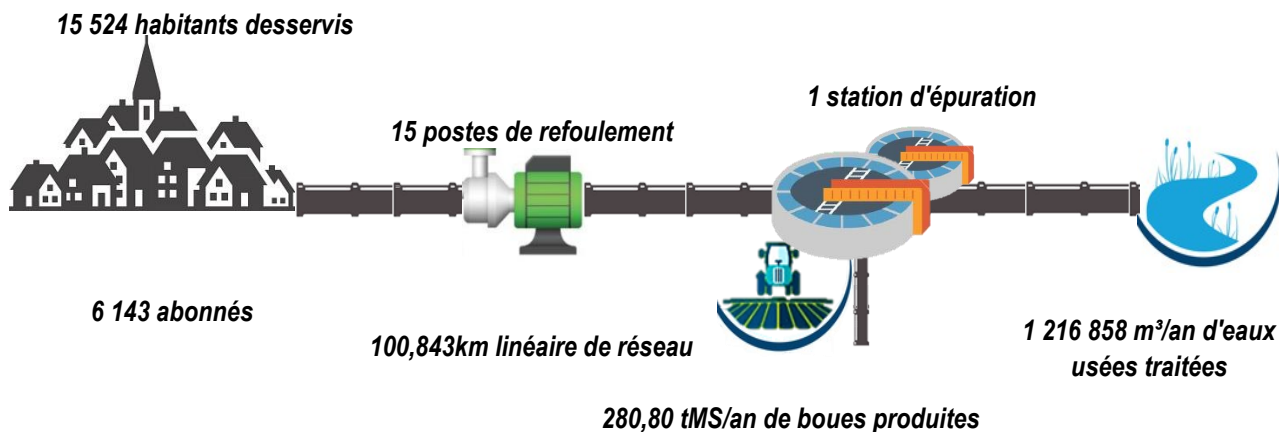
N° de dossier : 64059

Edité le : vendredi 4 novembre 2022

	Etabli par : Quentin SENEZ	
	Vérifié par : Pierre BOUCHE	
	Approuvé par : Florence SYOEN	

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

SENLIS



La qualité du traitement ?

Step de Senlis

- DBO⁵ : 100% conforme ;
- DCO : 100% conforme ;
- MES : 100% conforme ;
- NTK : 100% conforme ;
- NGL : 100% conforme ;
- Pt : 100% conforme.

L'exploitation ?

Veolia

en délégation de service public de type affermage

Début du contrat le : 01/12/2012

Fin du contrat le : 31/01/2024

Les actions à mener ?

- ▶ De nombreux branchements non conformes sont présents sur la commune
- ▶ Prévoir des travaux sur le déversoir d'orage n°2 (amont STEP) et n°5 (piscine rue Saint Etienne)
- ▶ Réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours sur la commune
- ▶ Réalisation d'un diagnostic assainissement est en cours sur la commune



Prix de l'assainissement

Le prix du m³ d'eaux usées collectées dans la collectivité est de 1,82 € TTC
(prix TTC au 1er janvier 2022) - Prix moyen dans l'Oise : 3,38* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionnées l'ADTO pour réaliser leur RPQS (25)



Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

PRIX et QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2020 et celles de l'exercice 2021 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2021 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE	7
A) Présentation du territoire desservi	7
B) Mode de gestion du service	7
C) Estimation de la population desservie (D201.0)	8
D) Nombre d'abonnements	9
E) Prestations assurées dans le cadre du service	9
F) Volumes assujettis à l'assainissement	10
G) Station d'épuration	11
1) Station de Step de Senlis	11
a) Informations générales	11
b) Schéma synoptique	11
c) Rejet au milieu naturel	12
d) Nombre d'autorisations de déversement (D202.0)	12
e) Volumes annuels traités	12
f) Pluviométrie de la commune	13
g) Débits journaliers moyens reçus	13
h) Charges journalières moyennes reçues en DBO5	14
i) Qualité des effluents entrants et sortants	14
j) Autosurveillance de la station d'épuration (P254.3)	15
k) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	16
l) Poste de refoulement	16
H) Caractéristiques du réseau de collecte	17
1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées	17
2) Entretien des ouvrages	18
3) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	19
II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20
A) Fixation des tarifs en vigueur	20
1) Part destinée à la collectivité	20
2) Part destinée au délégataire	20
3) Part destinée aux taxes et redevances	20
B) Frais d'accès au service	21
C) Le prix du service de l'assainissement collectif	21
1) Tarif du service d'assainissement collectif	21
2) Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120m3 (D204.0)	22
D) Recettes d'exploitation	24
1) Recettes de la collectivité	24
2) Recettes de l'exploitant	25
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26
A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)	26
B) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	28
C) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)	29
D) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)	29
E) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)	29
F) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	29

G) Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	30
H) Nombre de points noirs du réseau de collecte (P252.2)	30
I) Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)	30
J) Taux d'impayés du service (P257.0)	30
K) Taux de réclamations du service (P258.1)	30
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
A) Etat de la dette (P256.2)	31
B) Montants financiers	31
C) Amortissements réalisés	31
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau	31
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	31
2) Opérations de coopération décentralisées	31
V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES	32
A) Obligations de l'exploitant	32
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire	33
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité	34
D) Perspectives	35
VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES	36
A) Le contrat	36
B) Station d'épuration des eaux usées	37
1) Station d'épuration "Step de Senlis"	37
ANNEXES	38

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

La commune de SENLIS gère le service de l'assainissement collectif au niveau communal. La collectivité dispose des ouvrages suivants :

- 1 station d'épuration
- 15 postes de refoulement
- 100,843km de réseaux
- 5 810 branchements

Les compétences liées au service sont la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées :

- La collecte consiste à reprendre l'ensemble des eaux usées domestiques ou non au droit de chaque habitation dans le réseau d'assainissement.
- la compétence liée au transfert consiste à assurer le transport des eaux usées depuis le réseau de collecte vers l'usine de traitement : il peut s'agir de canalisations de refoulement ou de canalisations intercommunales par exemple.
- la compétence liée au traitement consiste à améliorer la qualité des effluents à l'aide d'ouvrages adaptés avant rejet en milieu superficiel ou souterrain.

B) Mode de gestion du service

Le service de l'assainissement collectif est exploité en délégation de service public de type affermage. Le délégataire est Veolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/12/2012 avec une échéance fixée au 31/01/2024.

Il y a 1 avenant au contrat.

	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	03/01/19	Révision du contrat d'assainissement avec intégration de travaux dans le contrat. Application de la loi Brottes, réglementation sur l'autosurveillance et sécurisation des sites

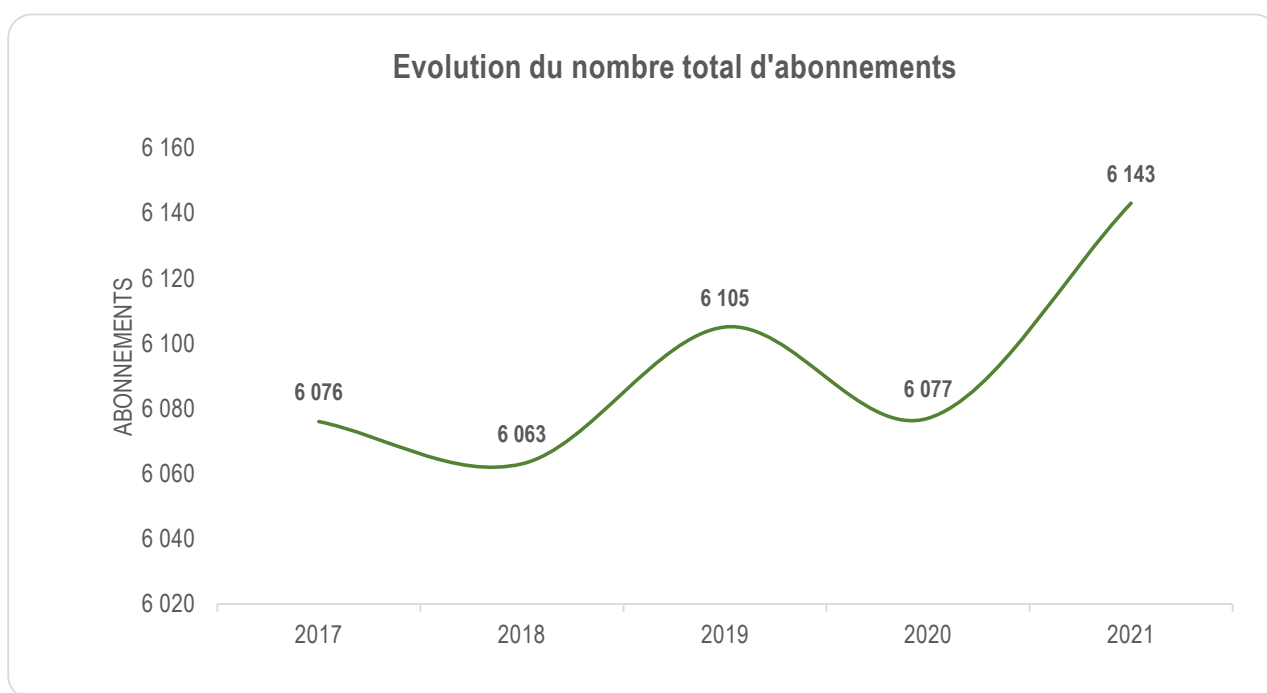
C) Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est estimée à 15 524 habitants.

D) Nombre d'abonnements

En 2021, le service d'assainissement de la collectivité SENLIS compte 6 143 abonnés. L'évolution du nombre d'abonnements au cours des cinq dernières années est présentée ci-dessous.



► Le nombre d'abonnés a augmenté lors du dernier exercice.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Veolia dans le cadre des DSP sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Assainissement collecte, des branchements, des collecteurs
Entretien	De la voirie, des branchements, des clôtures, des équipements électromécaniques
Renouvellement	Des clôtures, des collecteurs < 6m, des équipements électromécaniques

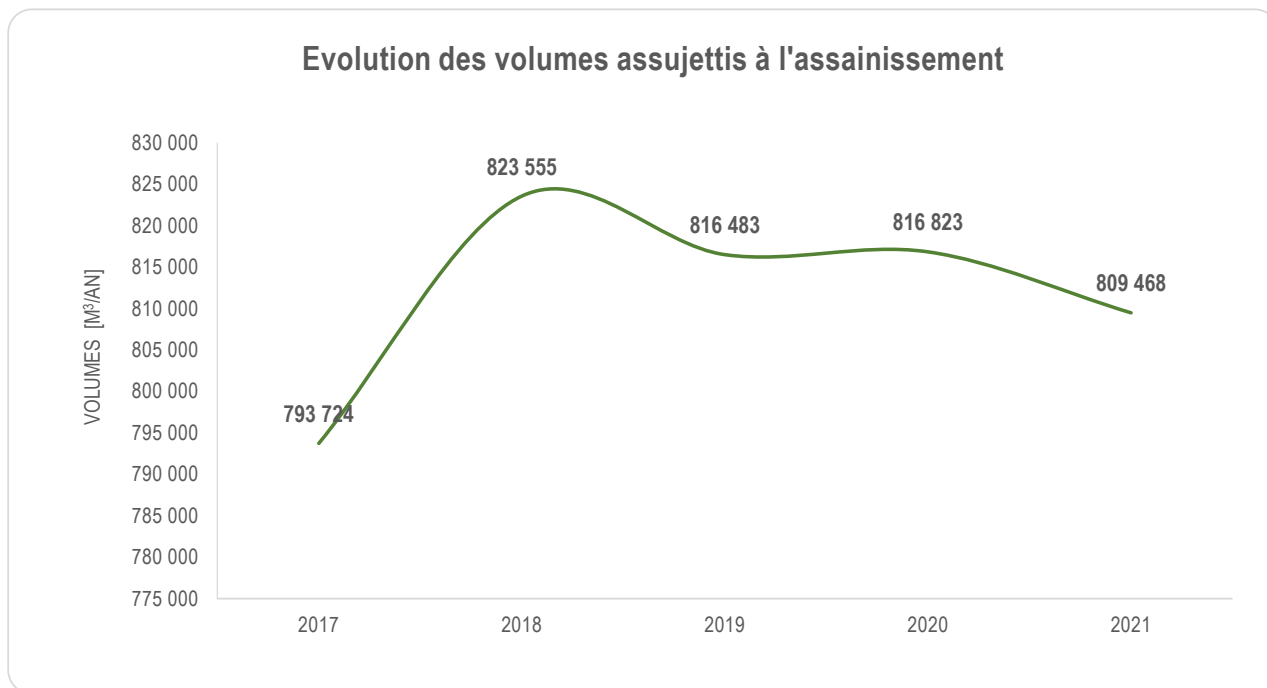
La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Du génie civil, des canalisations
Prestation particulière	De la voirie, des branchements, des collecteurs, du génie civil

F) Volumes assujettis à l'assainissement

	2020	2021	Variation 2021 - 2020
Volumes assujettis [m ³]	816 823	809 468	-0,90%

809 468 m³ ont été facturés durant l'exercice 2021 ; ce qui correspond à une différence de -0,90 % comparé à l'exercice 2020.



Les volumes annuels assujettis à l'assainissement ont oscillé entre 809 468 et 823 555 m³/an au cours des cinq dernières années.

► Les volumes assujettis à l'assainissement ont légèrement diminué lors du dernier exercice.

G) Station d'épuration

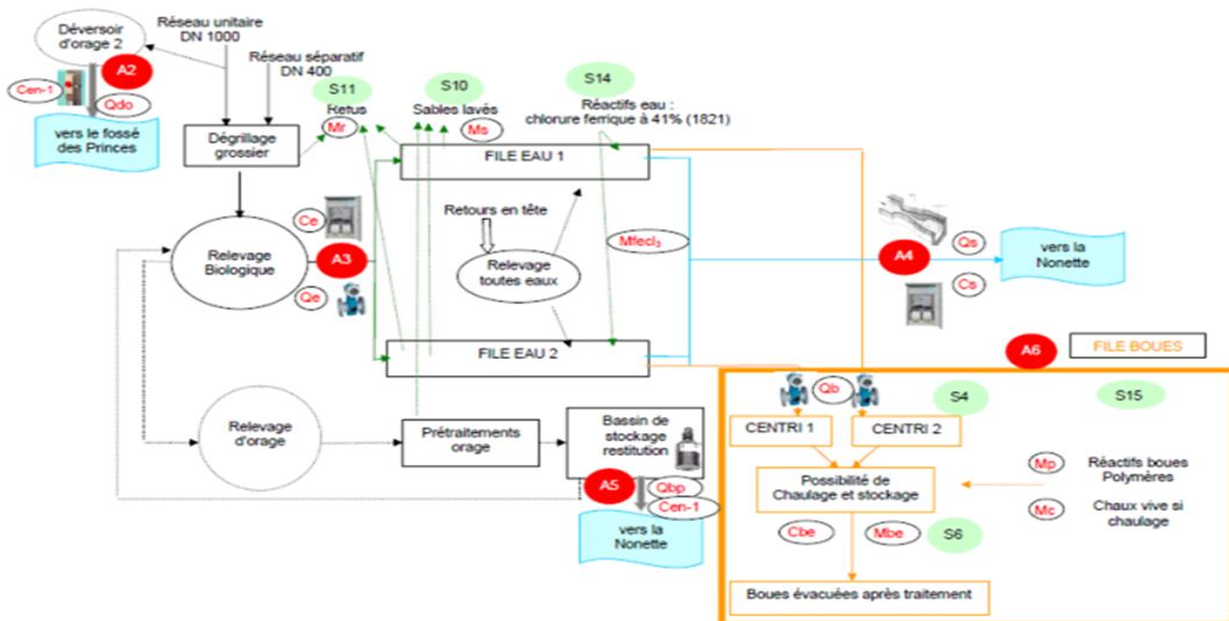
1) Station de Step de Senlis

a) Informations générales

Nom de la station	Step de Senlis
Type de station	Boues activées à aération prolongée
Commune d'implantation	SENLIS
Capacité nominale	25 667 EH
Population raccordée à la stations d'épuration	15 524 habitants
Code SANDRE	03 60 612 02 000
Date du dernier zonage assainissement	27/09/2004
Date du dernier diagnostic assainissement	1998

La station d'épuration a été mise en service en 2003.

b) Schéma synoptique



c) Rejet au milieu naturel

Milieu receveur du rejet : La Nonette

L'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été délivré en date du 27/07/2018. Son échéance est fixée au 31/12/2033.

d) Nombre d'autorisations de déversement (D202.0)

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées est présenté ci-dessous :

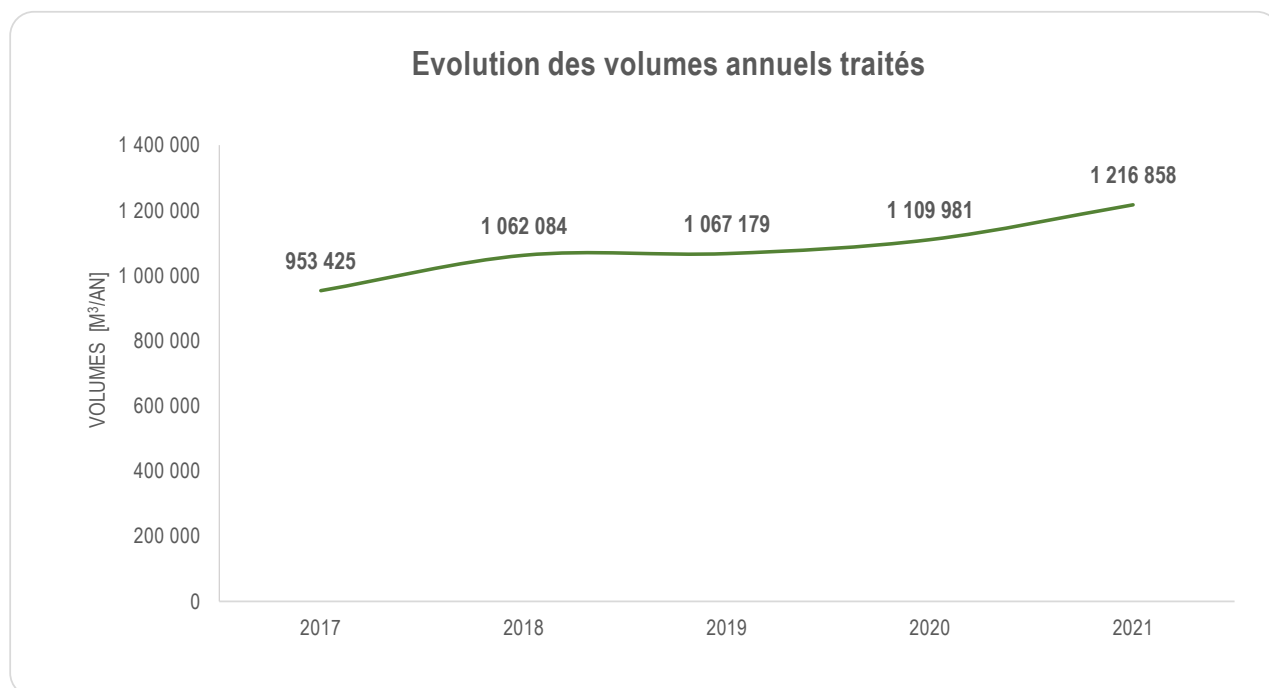
	2020	2021	Variation 2021 - 2020
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1	0,00%

Les arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques sont signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

e) Volumes annuels traités

	2020	2021	Variation 2021 - 2020
Volumes annuels traités [m ³]	1 109 981	1 216 858	9,63%

1 216 858 m³ ont été traités durant l'exercice 2021 ; ce qui correspond à une différence de 9,63 % par rapport à l'exercice 2020.

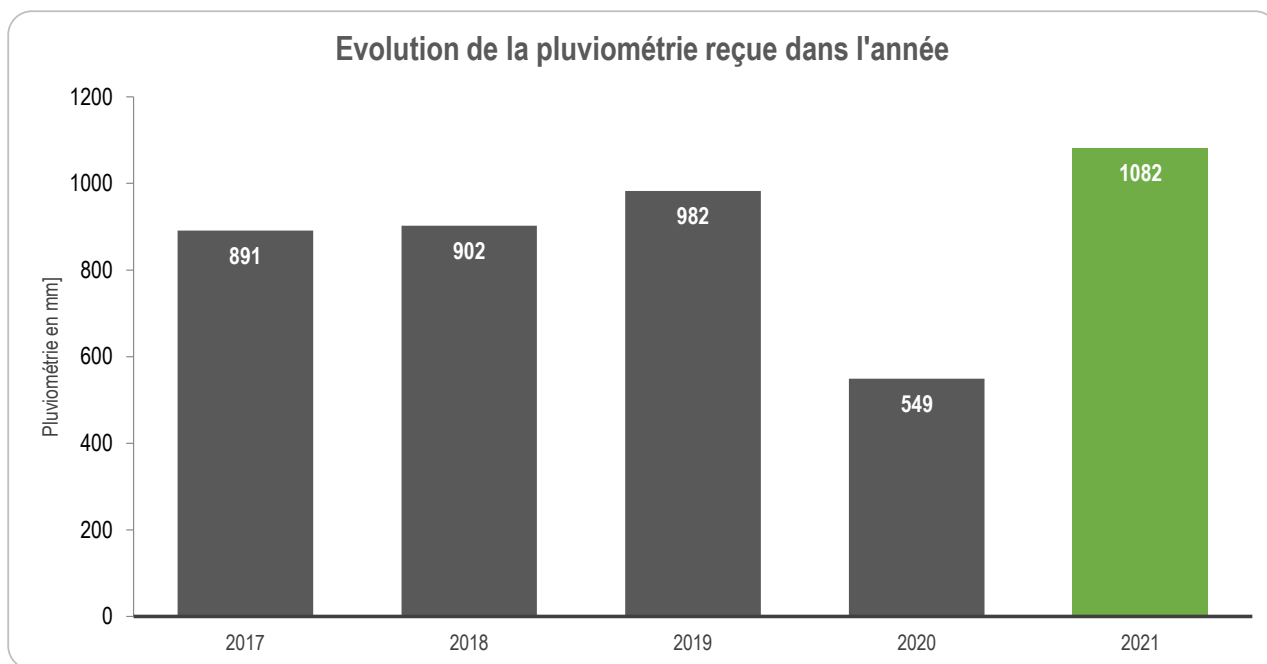


Les volumes annuels traités ont varié entre 953 425 et 1 216 858 m³/an au cours des cinq dernières années.

► On observe une augmentation significative des volumes traités lors des 5 derniers exercices. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'abonnés, mais également l'augmentation du linéaire.

f) Pluviométrie de la commune

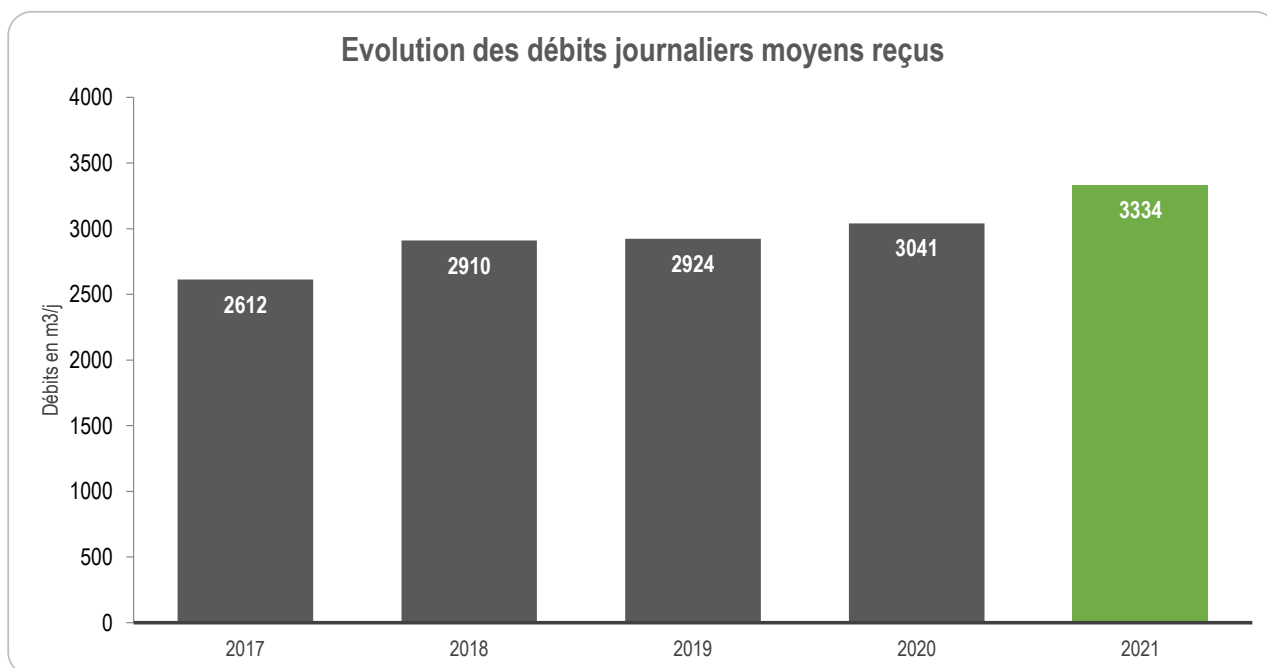
Au cours de l'exercice 2021, la collectivité de SENLIS a reçu une pluviométrie de 810 mm.



La pluviométrie moyenne reçue sur la commune a varié entre 549 et 1082 mm au cours des cinq dernières années.

g) Débits journaliers moyens reçus

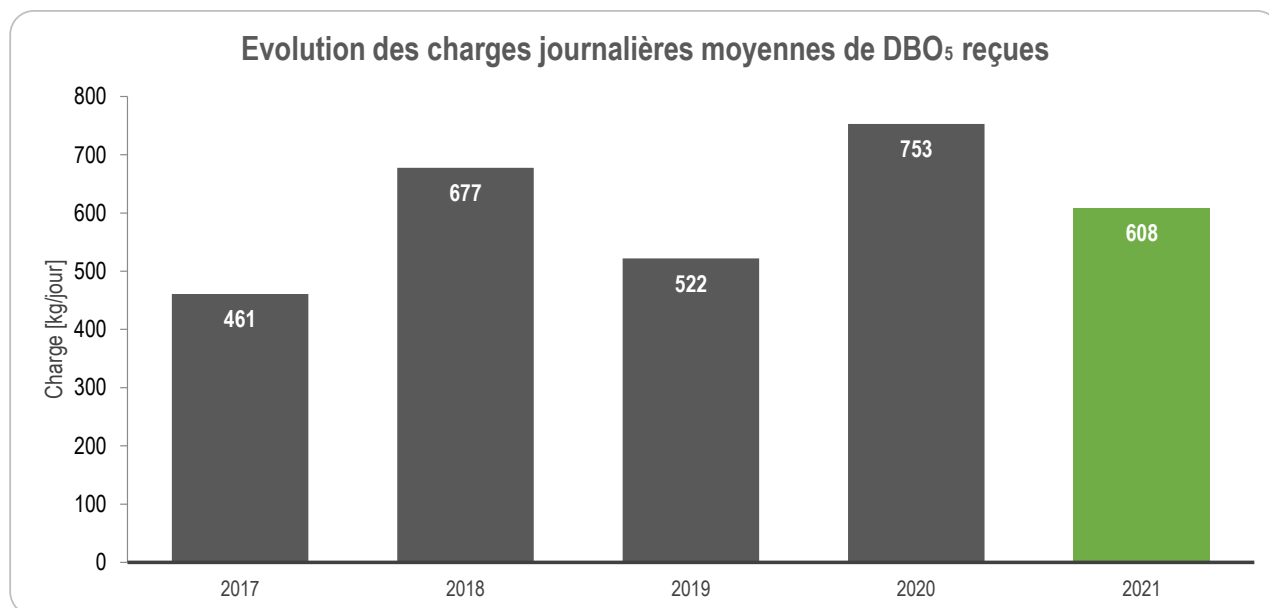
Au cours de l'exercice 2021, la station a reçu un débit journalier moyen de 3333,86 m³/j.



Les débits journaliers moyens reçus à la station ont varié entre 2 612 et 3 334 m³/j au cours des cinq dernières années.

h) Charges journalières moyennes reçues en DBO5

Au cours de l'exercice 2021, la station a reçu une charge journalière moyenne de DBO5 de 608,21 kg/j.



Les charges journalières moyennes de DBO5 reçues à la station ont varié entre 461 et 753 kg/j au cours des cinq dernières années.

i) Qualité des effluents entrants et sortants

	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Débit (m ³ /j)
Capacité nominale de la station d'épuration							
Capacité nominale de la station [kg/jour]	1 540,00	3 850,00	2 245,00	315,00	315,00	73,00	5 420,00
Effluent en entrée de station d'épuration							
Charge annuelle moyenne [kg/jour]	608,21	1 784,08	770,40	202,74	202,74	22,53	3 333,86
Concentration annuelle moyenne [mg/l]	200,00	586,67	253,33	66,67	66,67	7,41	
Effluent en sortie de station d'épuration							
Charge annuelle moyenne [kg/jour]	12,00	58,68	12,67	5,33	9,33	2,00	3 333,86
Concentration annuelle moyenne [mg/l]	3,60	17,60	3,80	1,60	2,80	0,60	
Rendement [%]	98,20%	97,00%	98,50%	97,60%	95,80%	91,90%	
Objectif de rejet							
Concentration [mg/l]	25,00	125,00	35,00	7,00	10,00	2,00	
Rendement [%]	80,00%	75,00%	90,00%	-	70,00%	95,00%	

► Les normes de rejets sont respectées, la station est conforme à son arrêté.

j) Autosurveillance de la station d'épuration (P254.3)

Rappel réglementaire : Arrêté du 21 juillet 2015, abrogeant celui du 22 juin 2007

"En application de l'article L.214-8 du code de l'environnement et des articles R. 2224-15 et R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrage mettent en place une surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, ainsi que, [...], du milieu récepteur" (Art. 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015).

Le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées met en place les aménagements et équipements adaptés à la taille de sa station.

Les informations d'autosurveillance à recueillir et l'instrumentation à mettre en place en entrée et/ou sortie de la station de traitement des eaux usées sur la file eau conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, sont présentées ci-dessous.

Paramètre	Capacité de traitement (kg DBO5/jour) (EH estimé correspondant)			
	< 30 ≤ 500 EH	≥ 30 et < 120 < 2 000 EH	≥ 120 et < 600 < 10 000 EH	≥ 600 ≥ 10 000 EH
Débit	Estimation en entrée ou en sortie	Mesure en entrée ou en sortie	Mesure et enregistrement en continu en entrée ou/et* en sortie	Mesure et enregistrement en continu en entrée et sortie
Caractéristiques des eaux usées	Mesure par préleveurs mobiles en entrée et sortie**	Mesure par préleveurs automatiques asservis au débit et réfrigérés*** en entrée et sortie		

* Mesure en entrée et sortie pour seulement les installation nouvelle ou réhabilitée (pour les autres, estimation du débit en entrée)

** Seulement pour installation nouvelle ou réhabilitée traitant plus de 12 KgDBO5/j

*** Pour les station traitant moins de 120 KgDBO5/j, le recours à des préleveurs mobiles est autorisé

Les paramètres à mesurer et la fréquence des mesures réglementaires conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 sont présentés ci-dessous.

Paramètre	Capacité de traitement (kg DBO5/jour) (EH correspondant)					
	≤ 12 (≤ 200)	> 12 et ≤ 30 (≤ 500)	> 30 et < 60 (< 1 000)	> 60 et < 120 (< 2 000)	≥ 120 et < 600 (< 10 000)	≥ 600 et < 1 800 (< 30 000)
Débit	-	1 tous les 2 ans	1	2	365	365
MES	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	24
DBO5	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	12
DCO	-	1 tous les 2 ans	1	2	12	24
NTK	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NH4	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NO2	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
NO3	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12
Pt	-	1 tous les 2 ans	1	2	4	12

Résultats des bilans de conformité pour l'exercice 2021 (P254.3)

Des analyses sont effectuées régulièrement et montrent la conformité des effluents rejetés au milieu naturel par rapport aux normes fixés dans l'arrêté de rejet délivré par les services de Police de l'Eau :

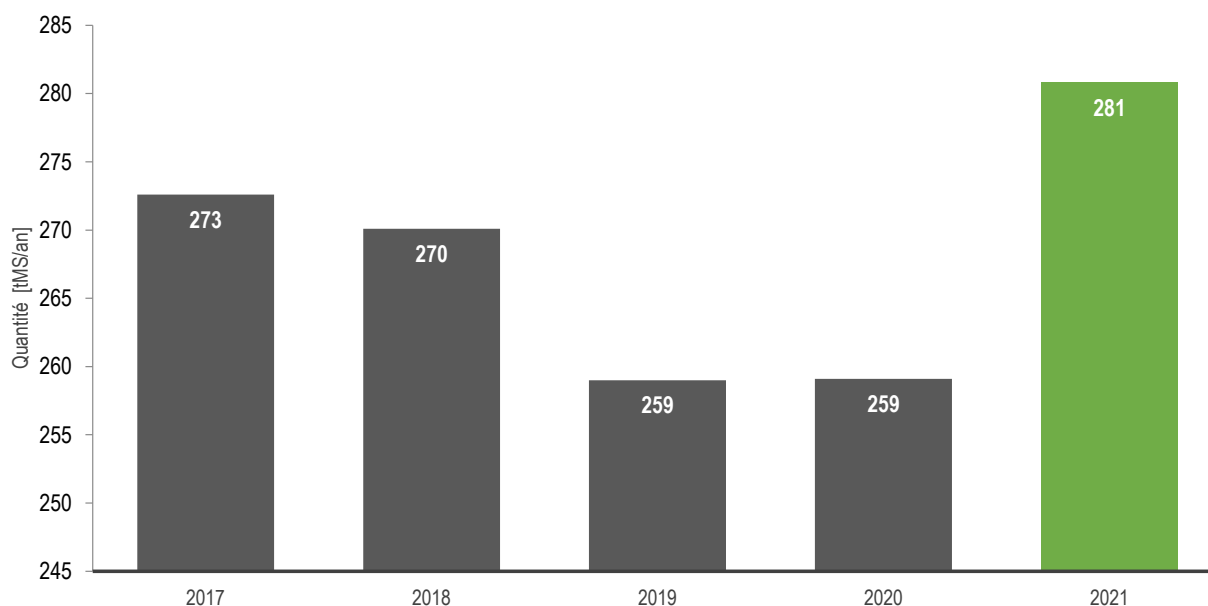
Paramètre analysé	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses conformes	Conformité (%)
DBO5	12	12	100%
DCO	24	24	100%
MES	24	24	100%
NTK	12	12	100%
NGL	12	12	100%
Pt	12	12	100%

► Le nombre de bilans est conforme avec les obligations de l'autosurveillance. L'ensemble des bilans réalisés lors de l'exercice 2021 sont conformes.

k) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Au cours de l'exercice 2021, la station a évacué une quantité de boues de 280,8 tMS.

Evolution de la quantité annuelle de boues évacuées



L'évacuation annuelle de boues de la station a varié entre 259 et 281 tMS/an au cours des cinq dernières années.

► La quantité de boues produites lors de cet exercice a augmenté, en corrélation avec l'augmentation des volumes traités. La quantité de boues produites est cohérente avec la station et ses performances épuratoires.

l) Poste de refoulement

	Nombre d'ouvrages	Nombre d'ouvrages nettoyés	Nombre de nettoyages annuel moyen
Postes de refoulement	16	Au minimum 64 nettoyages (4 fois par poste minimum)	4,0

Le délégataire a indiqué réaliser au minimum 4 interventions de nettoyage par an sur chaque poste de refoulement. Il a également indiqué intervenir plus régulièrement sur certains postes (PR Gatelière par exemple).

► Un traitement pour l'H2S a été mis en place sur le PR rue Renoir et route d'Aumont en Halatte, et est prévu pour 2022 sur le PR rue du Luxembourg. La mise en place d'un traitement sur les PR avenue des sangliers et PR stade d'honneur sont en cours de validation.

H) Caractéristiques du réseau de collecte

1) Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

	Linéaire de réseau [ml] 2020	Linéaire de réseau [ml] 2021	Variation 2020 - 2021
Réseau gravitaire séparatif assainissement	45 799	47 190	3,04%
Réseau gravitaire séparatif pluviale	27 584	30 386	10,16%
Réseau gravitaire unitaire	21 230	21 230	0,00%
Réseau refoulement séparatif	1 940	2 037	5,00%
Total	96 553	100 843	4,44%

► Le linéaire de réseau a fortement augmenté lors de cet exercice. Cette forte augmentation est liée à l'intégration des plans de recollement de l'écoquartier 'Les jardins Brunehaut' (1,1 kms) et du quartier Ordener (3,1 kms)

2) Entretien des ouvrages

		2017	2018	2019	2020	2021	Total
Step de Senlis	Hydrocurage préventif des réseaux séparatifs d'eaux usées [ml]	7 133	5 095	6 274	5 520	5 591	29 613
	Pourcentage de réseau curé [%]	15,07%	10,76%	13,10%	11,56%	11,36%	61,84%
	Hydrocurage préventif des réseaux séparatifs d'eaux pluviales [ml]	0	0	0	0	0	0
	Pourcentage de réseau curé [%]	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

3) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le nombre potentiel d'abonnés dans la zone relevant de l'assainissement collectif n'a pas été retrouvé par la collectivité.

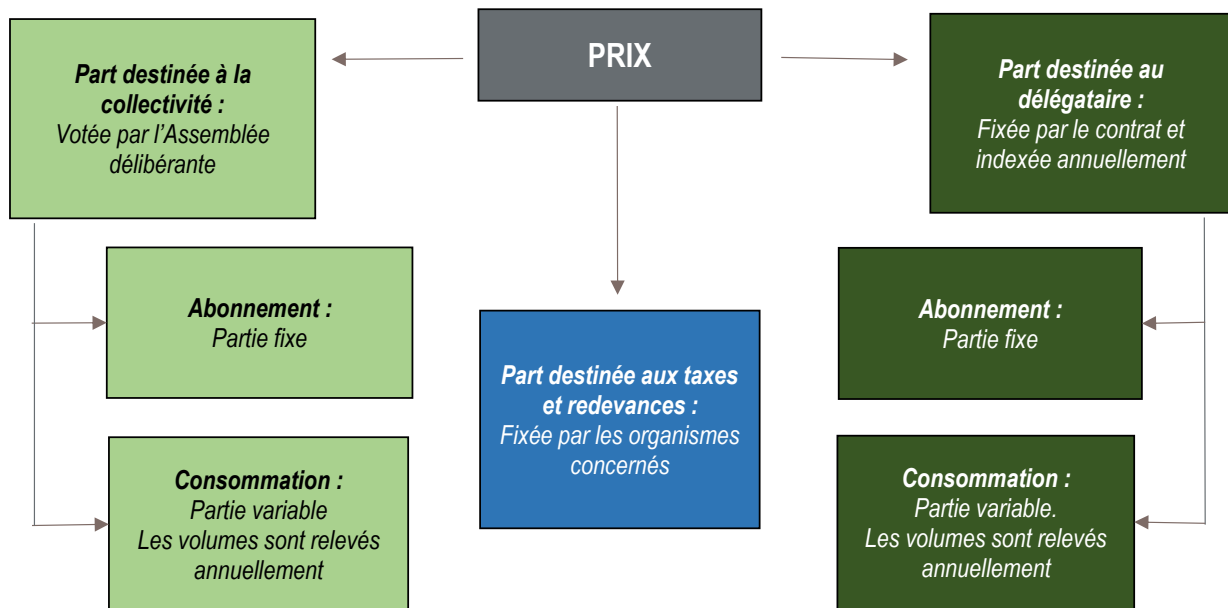
	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taux de desserte [%] Step de Senlis	NC	NC	-

NC : Non communiqué

► Le nombre d'abonnés théorique n'a pas été retrouvé par la commune.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Fixation des tarifs en vigueur



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2021, le coefficient d'actualisation était de 1,151.

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation était de 1,172.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions environnementales. Un usager d'un service d'assainissement doit ainsi payer une redevance :

- La redevance de modernisation des réseaux

Son montant, en euro par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Son taux est unique car cette redevance correspond, dans son état d'esprit, à une mutualisation à l'échelle du bassin des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

B) Frais d'accès au service

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

C) Le prix du service de l'assainissement collectif

1) Tarif du service d'assainissement collectif

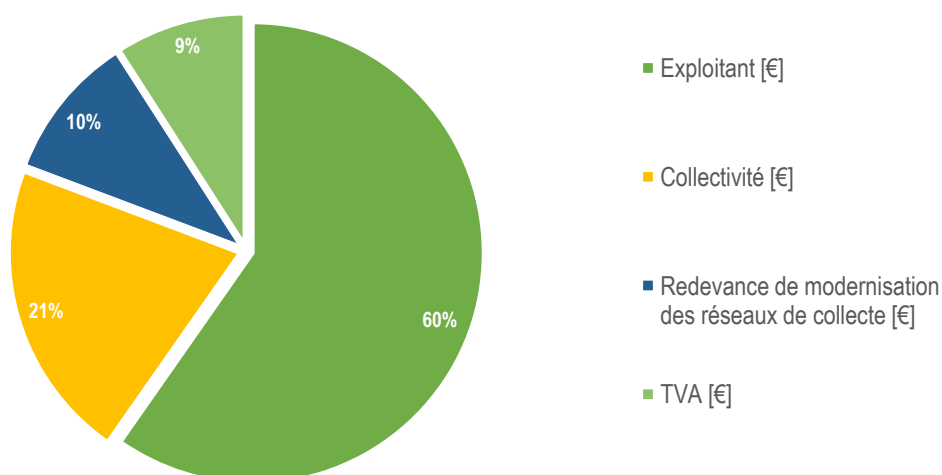
	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021 - 2022
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€/m ³]	11,02	11,52	11,72	1,74%
Part Proportionnelle de 0 à 30 m ³ [€ HT/m ³]	0,5840	0,6100	0,6212	1,82%
Part Proportionnelle de 31 à 120 m ³ [€ HT/m ³]	1,0439	1,0904	1,1102	1,82%
Part Proportionnelle à partir de 121 m ³ [€ HT/m ³]	1,1531	1,2044	1,2264	1,82%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€/m ³]	0,00	0,00	0,00	-
Part Proportionnelle de 0 à 30 m ³ [€ HT/m ³]	0,0000	0,0000	0,0000	0,00%
Part Proportionnelle de 31 à 60 m ³ [€ HT/m ³]	0,2657	0,2657	0,2657	0,00%
Part Proportionnelle de 61 à 120 m ³ [€ HT/m ³]	0,6315	0,6315	0,6315	0,00%
Part Proportionnelle à partir de 121 m ³ [€ HT/m ³]	0,6246	0,6246	0,6246	0,00%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€/m ³]	0,1850	0,1850	0,1850	0,00%
TVA [%]	10,00%	10,00%	10,00%	0,00%

2) Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120m3 (D204.0)

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021 - 2022
Exploitant [€]	122,49 €	127,96 €	130,28 €	1,82%
Collectivité [€]	45,86 €	45,86 €	45,86 €	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€]	22,20 €	22,20 €	22,20 €	0,00%
TVA [€]	19,06 €	19,60 €	19,83 €	1,19%
TOTAL TTC [€]	209,61 €	215,62 €	218,18 €	1,19%

► Le prix de l'eau a légèrement augmenté lors de cet exercice suite à l'augmentation contractuelle de la part du délégataire.

Composante de la facture type d'un usager de 120 m³

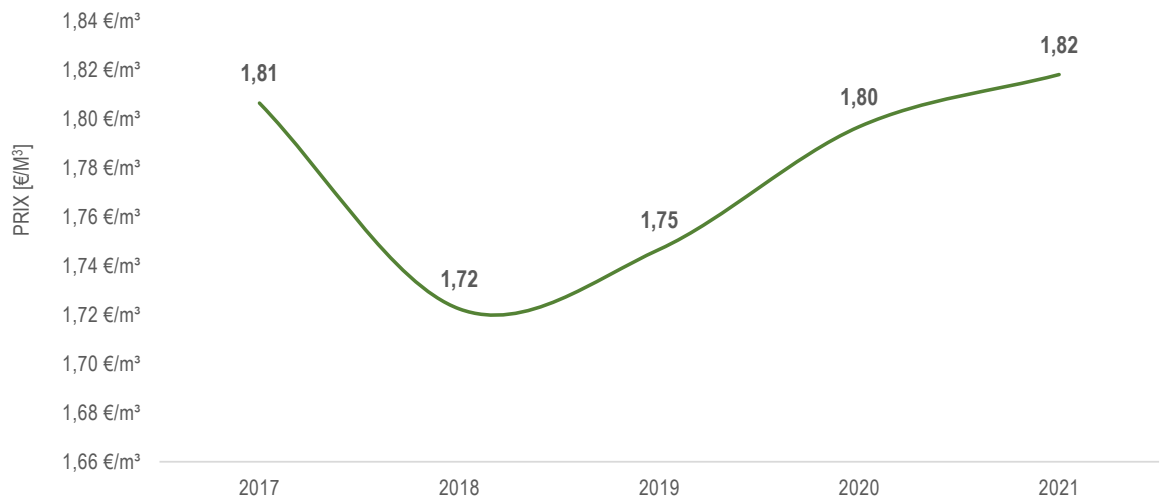


La part de la collectivité représente environ 21% de la facture d'assainissement d'un usager qui consomme 120 m³ d'eau potable.

Celle de l'exploitant en représente environ 60%.

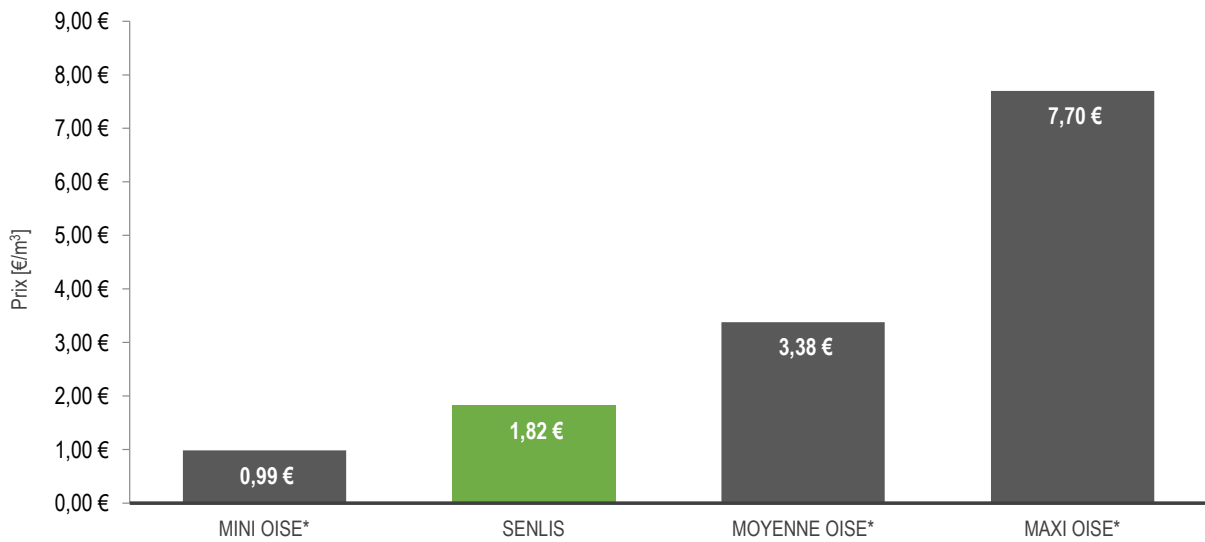
Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 1,82€ TTC/m³.

Evolution du prix de l'assainissement



► Le prix de l'eau a légèrement augmenté lors de cet exercice suite à l'augmentation contractuelle de la part du délégataire.

Comparaison du prix de l'assainissement entre collectivités



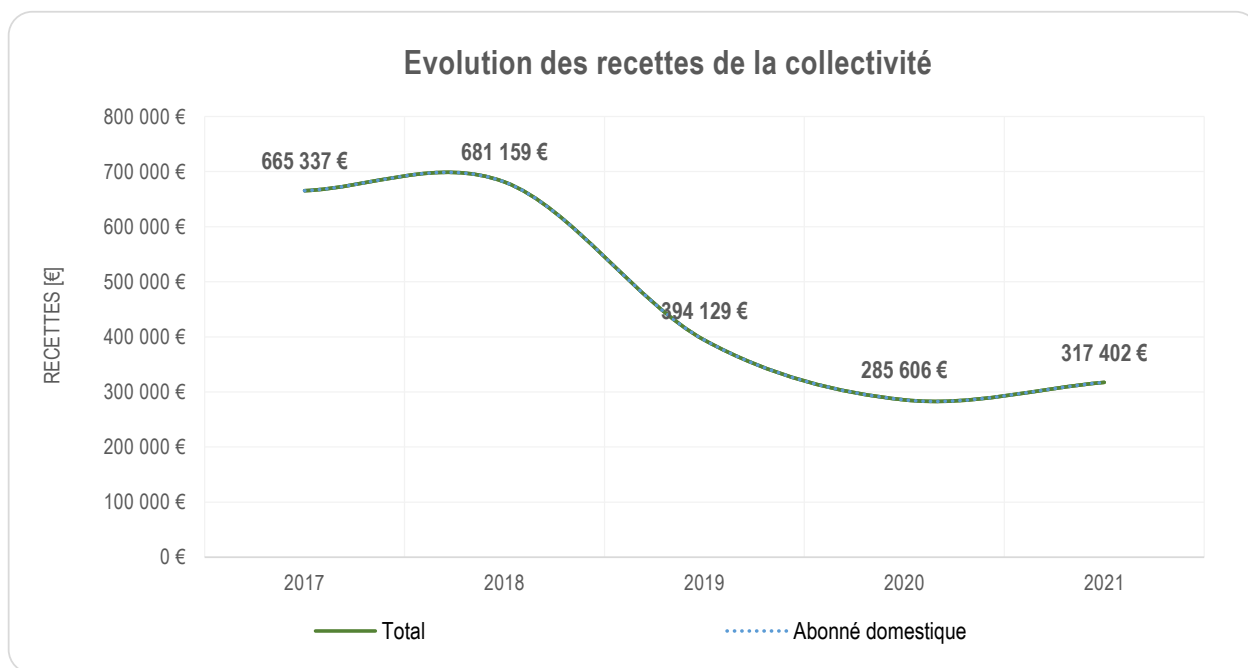
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (25)

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est dans la fourchette basse parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

D) Recettes d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

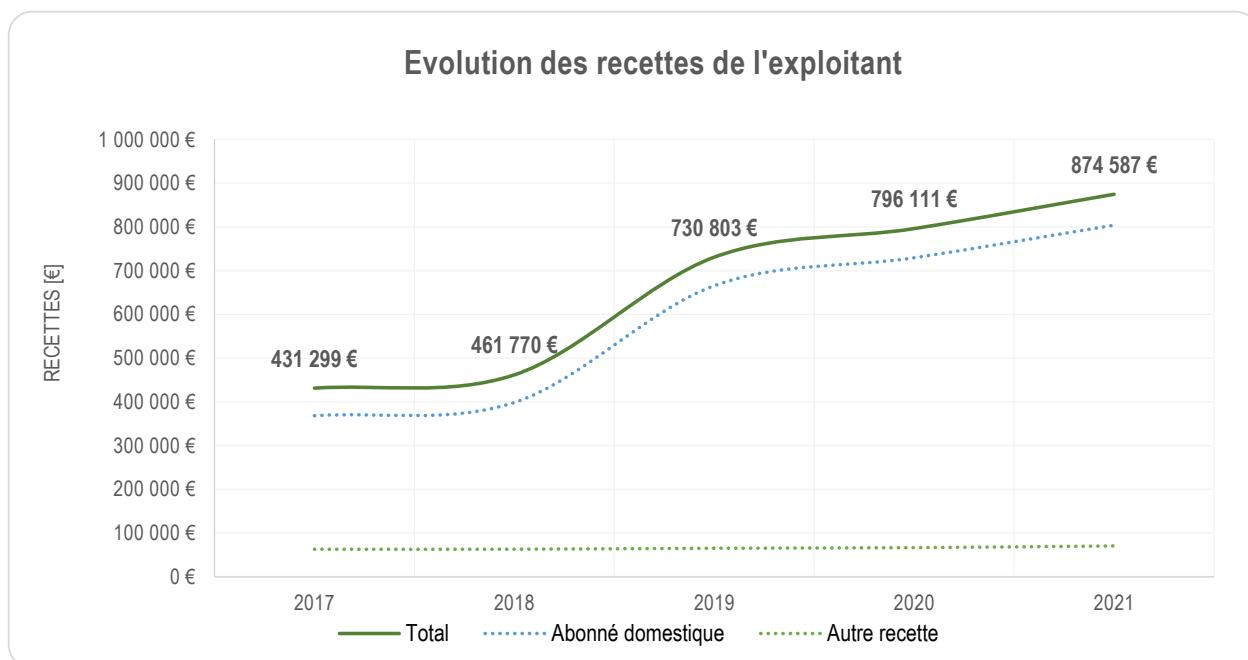
	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Recettes liées à la facturation des abonnés domestique [€]	285 605,74 €	317 402,00 €	11,13%
Recettes liées à la facturation des abonnés non domestique [€]	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL [€]	285 605,74 €	317 402,00 €	11,13%



► Les recettes de la collectivité ont augmenté lors du dernier exercice. La baisse entre 2018 et 2019 est liée à l'avenant du contrat de DSP et la baisse de la part de la collectivité.

2) Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Recettes liées à la facturation des abonnés domestique [€]	729 408,64 €	804 012,63 €	10,23%
Recettes liées à la facturation des abonnés non domestique [€]	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes [€]	66 702,11 €	70 574,37 €	5,81%
TOTAL [€]	796 110,75 €	874 587,00 €	9,86%

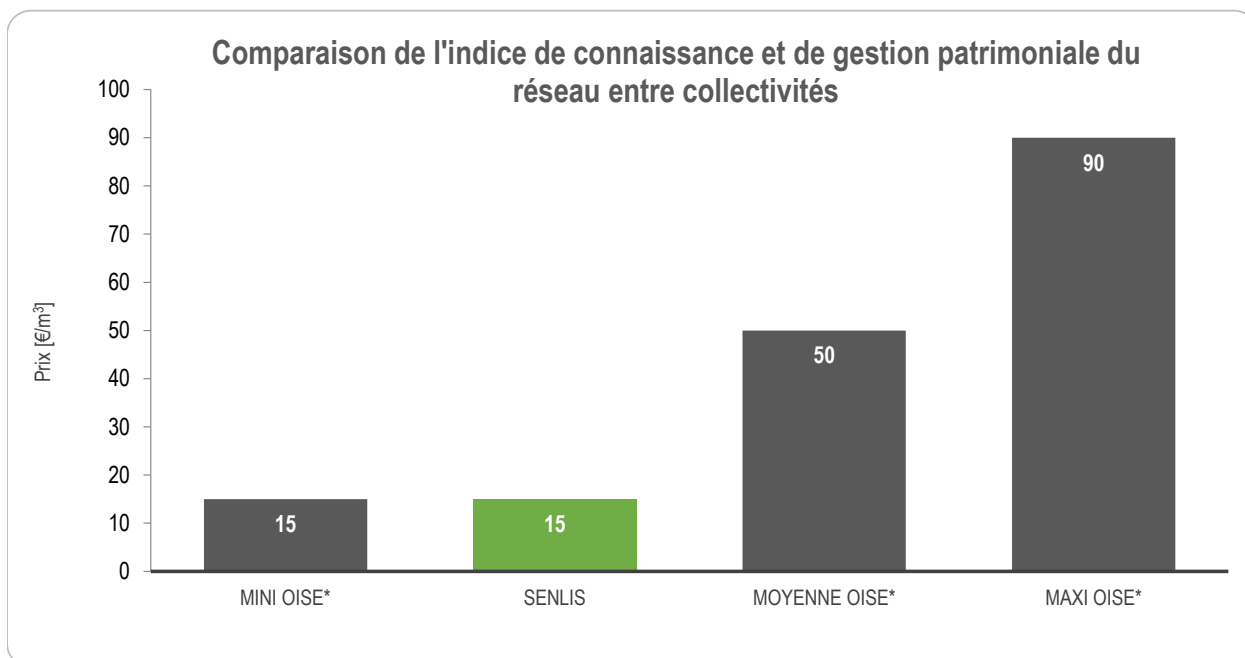


► Les recettes de l'exploitant ont fortement augmenté lors du dernier exercice, en corrélation avec l'augmentation des volumes assujettis à l'assainissement et celle du prix de l'eau. La forte augmentation lors de l'exercice 2019 est liée à l'avenant du contrat de DSP et à l'augmentation de la part de la collectivité.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2B)**

Cet indice de 0 à 120 points permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

		Barème	Points
1	VP250 - Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	VP250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	VP251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	VP252 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	0
	VP253 - Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	0
	VP254 - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	0
	VP255 - Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	0
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	15
3	VP256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	0
	VP256 - Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	0
	VP257 - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs....).	10	0
	VP258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	0
	VP259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	10	0
	VP260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...).	10	0
	VP261 - Mise en œuvre du programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnées les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	0
	VP262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	10	0
TOTAL		120	15



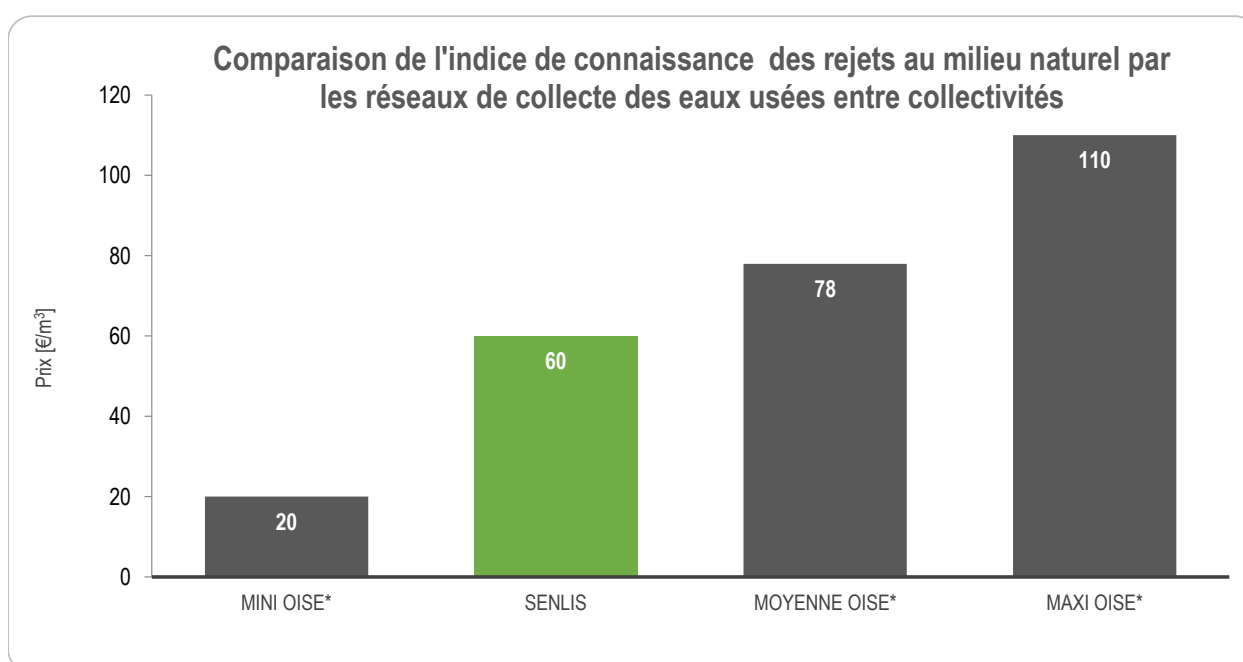
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (25)

► L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de la collectivité est le plus bas parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO. Le diagnostic réalisé par AMODIAG et actuellement en cours sur la commune permettra d'améliorer cet indice.

B) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indice de 0 à 120 points permet de mesurer le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Eléments communs à tous les types de réseaux		Barème	Points
A	VP158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20	20
	VP159 - Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	10	10
	VP160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	20
	VP161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	0
	VP162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	0
	VP163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	10
Un minimum de 80 pts doit être obtenu sur la partie A pour bénéficier de points supplémentaires		100	60
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
B	VP164 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
C	VP165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0
TOTAL		120	60



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (25)

► L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel de la collectivité est situé dans la fourchette basse parmi les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

C) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les réseaux collectant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "Step de Senlis" : l'indice de conformité de la collecte des effluents est de % pour l'exercice 2021.

D) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les stations d'épuration traitant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "Step de Senlis" : l'indice de conformité des équipements d'épuration est de % pour l'exercice 2021.

E) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) – permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (seulement pour les stations d'épuration traitant une charge > 2000 EH)

- Station d'épuration "Step de Senlis" : l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100% pour l'exercice 2021.

F) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires. Il est le pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Il se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{tMS admise par une filière conforme}}{\text{tMS totale évacuée par toutes les filières}} \times 100$$

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur ;
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

- Station d'épuration "Step de Senlis" : le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100,00 % sur l'ensemble du territoire.

G) Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers [%]	0,00	0,00	-

H) Nombre de points noirs du réseau de collecte (P252.2)

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative). L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements. Il donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Nombre de points noirs (points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau)	29,00	28,39	-2,11%

Il existe toujours 20 points noirs sur le réseau d'assainissement. Les points noirs sont localisés : rue de Quemiset au n°2 (domaine privé, lors de fortes pluies), rue Notre Dame de Bonsecours, chemin du Roy, rue de Chantilly (au niveau du n°71), rue du Vieux Moulin de Meaux (peu de pente, débordement en cas de fortes pluies), rue des Jardiniers (à hauteur du n°21, lors de fortes pluies), rue de la Forterelle (lors de fortes pluies), réseau privé au chemin de Pontpoint vers rue de la Fontaine des Malades, avenue du Pré de l'Evêque (à hauteur du n°27, racines dans le réseau), et au niveau du terrain de tennis avant le poste Gatelière.

I) Taux moyen de renouvellement du réseau (P253.2)

$$\frac{[L(2017) + L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021)] \times 100}{5 \times L(2021)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [%]	0,00%	0,16%	-

► Un total de 110 ml ont été renouvelés lors de cet exercice.

J) Taux d'impayés du service (P257.0)

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taux d'impayés [%]	1,57%	2,23%	42,05%

K) Taux de réclamations du service (P258.1)

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Taux de réclamations [%]	0,00%	0,00%	-

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Etat de la dette (P256.2)

	2020	2021
VP182 - Encours de la dette au 31 décembre	269 967,65 €	129 419,74 €
Remboursement au cours de l'exercice	124 626,89 €	125 836,17 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	124 626,89 €	125 836,17 €
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,95	0,15

non renseigné (à compléter par la collectivité)

B) Montants financiers

	2020	2021
Recettes réelles	399 505,91 €	921 051,10 €
Dépenses réelles	116 299,41 €	57 509,93 €
Montant des subventions	124 319,00 €	190 065,00 €

non renseigné (à compléter par la collectivité)

C) Amortissements réalisés

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	489 844,00 €	505 536,00 €

non renseigné (à compléter par la collectivité)

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

La collectivité n'a pas fourni d'information sur cet indicateur.

2) Opérations de coopération décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Le délégataire doit curer en moyenne 15% du réseau par an (eaux usées + unitaire), soit 10 273 ml par an ;

- ▶ En 2021, 5 591 ml de réseau ont été curés durant l'exercice. Depuis le début du contrat de DSP, la moyenne de curage est d'environ 8 500 ml par an. La valeur est assez proche de l'objectif global du contrat.

Le délégataire doit réaliser 1 000 ml d'inspection télévisée par an ;

- ▶ En 2021, 420 ml de réseau ont été inspectés par caméra. Depuis le début du contrat, le délégataire a réalisé en moyenne 1 500 ml d'ITV par an. La commune réalise désormais des ITV en dehors du contrat de DSP (1 554 ml lors de cet exercice)

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

- ▶ Remplacement d'une canalisation cassée rue de Beauvais
- ▶ Renouvellement de l'armoire électrique du poste de relèvement "PR Mitonnée"
- ▶ Mise en place d'un piège à charriage sur le réseau d'eaux usées au niveau des jardins familiaux en amont de la STE
- ▶ Panne du système d'agitation sur le bassin de la file 1. L'absence d'agitation pendant quelques jours n'a pas eu d'impact
- ▶ Renouvellement de la pompe 2 du poste Stade d'honneur
- ▶ Renouvellement de la pompe 1 du poste de relevage temps sec de la STEP
- ▶ Rénovation de la pompe 1 et remplacement de la pompe 3 du poste de relevage temps de pluie de la STEP
- ▶ Renouvellement du moto réducteur du dégrillage fin
- ▶ Renouvellement des agitateurs 2-1 et 2-2 du bassin d'aération
- ▶ Renouvellement des transmetteurs RedOx/O2 1 et 2 du bassin d'aération
- ▶ Renouvellement de l'entraînement du pont racleur du clarificateur
- ▶ Renouvellement de la pompe à flottants 1 du poste à flottants
- ▶ Rénovation des clotûres et portails de la STEP
- ▶ Réalisation de 8 branchements neufs (**voir en annexe**)
- ▶ Inspection caméra de 420 ml (**voir en annexe**)
- ▶ Curage préventif de 4 440 ml et curage de désobstruction de 1 151 ml de réseau
- ▶ Contrôles de 35 branchements existants, montrant la non-conformité de 33 branchements
- ▶ Contrôle d'un branchement neuf, montré comme non-conforme
- ▶ Contrôles de 294 branchements dans le cadre des cessions d'immeubles, montrant la non-conformité de 112 branchements
- ▶ Mise en place d'un rail avec palan électrique pour manipuler les surpresseurs du bassin d'aération en octobre 2021

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

- ▶ Diagnostic du réseau d'assainissement et réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales actuellement en cours sur la commune par AMMODIAG ENVIRONNEMENT
- ▶ Mise en place d'un traitement H2S dans les postes de refoulement 'rue Renoir' et 'route d'Aumont'
- ▶ Travaux de consolidation de la voirie rue St Yves à l'Argent
- ▶ Renouvellement du réseau d'assainissement rue de Beauvais
- ▶ Réalisation d'ITV rues Etienne Audibert, Gaston de Perceval et Clos de la Santé (1 554 ml au total)
- ▶ Analyse de risques et défaillance de la station réalisée fin 2021 par VEOLIA

D) Perspectives

- ▶ 463 branchements ont été identifiés comme non-conformes. Une opération de mise en conformité des branchements serait à mener sur la commune.

- ▶ La réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours sur la commune, ce qui permettra de déterminer et de quantifier l'apport d'eaux claires parasites sur le réseau et les ouvrages.

- ▶ Un diagnostic assainissement est également en cours sur la commune, ce qui permettra de mettre en avant les éventuelles problématiques et de proposer des solutions permettant d'améliorer l'efficacité du réseau de collecte et le traitement.

- ▶ Les travaux sur le déversoir d'orage n°2 (amont de la STEP) et n°5 (piscine rue Saint Etienne) sont à prévoir.

- ▶ VEOLIA réalisera en 2022 un diagnostic de l'automate de la station d'épuration. Celui-ci étant d'ancienne génération, un remplacement pourrait être envisagé.

- ▶ VEOLIA demande la mise en place d'un système de pompage du réactif de polymère dans des cubis d'1m3, afin d'éviter la manutention des bidons de 25 litres.

- ▶ Renouvellement de la DSP assainissement au 1er février 2024

- ▶ Mise en réseau séparatif des réseaux unitaires du centre-ville

- ▶ Renouvellement du réseau d'assainissement rue des Jardiniers

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES**A) Le contrat**

	Indicateur	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2B	15 / 120	15 / 120
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	D204.0	1,80 €/m ³	1,82 €/m ³
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	D207.0	0,00 €	0,00 €
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,00%	0,00%
Nombre de points noirs du réseau	P252.2	29,00	28,39
Taux moyen de renouvellement des réseaux	P253.2	0,00%	0,16%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	60 / 120	60 / 120
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)	P256.2	0,95	0,15
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P257.0	1,57%	2,23%
Taux de réclamation	P258.1	0,00%	0,00%
Taux de desserte	P201.1	NC	NC

B) Station d'épuration des eaux usées

1) Station d'épuration "Step de Senlis"

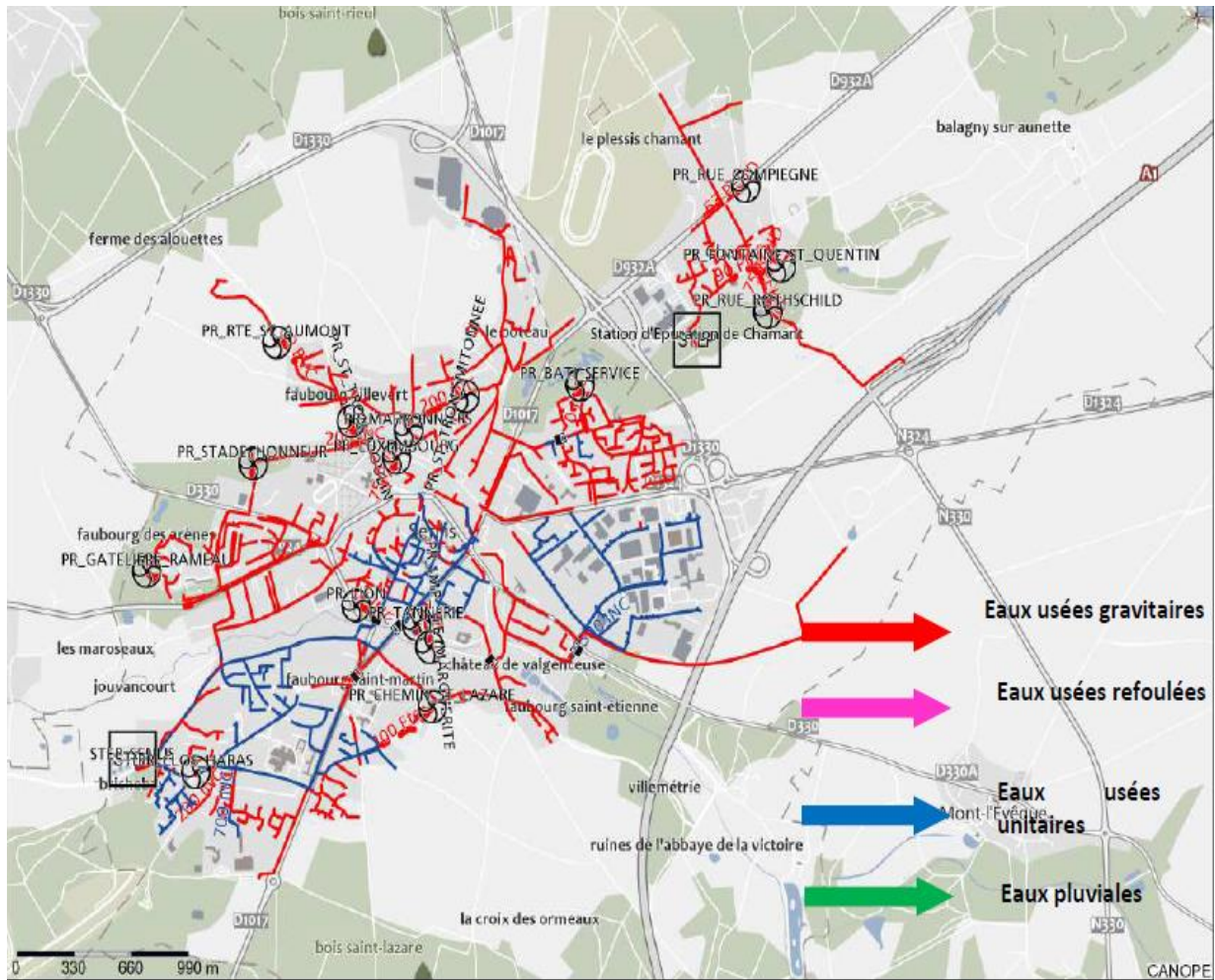
		Indicateur	2020	2021
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D201.0	14 878	15 524
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		D202.0	1	1
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		D203.0	259,10 tMS	280,80 tMS
Indicateurs de performance :				
Seulement pour les services avec des réseaux collectant une charge > 2000 EH				
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		P201.1	NC	NC
Conformité de la collecte des effluents	aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P203.3	100,00%	0,00%
Conformité des équipements d'épuration		P204.3	100,00%	100,00%
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		P205.3	100,00%	100,00%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		P254.3	100,00%	100,00%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		P206.3	100,00%	100,00%

ANNEXES

ANNEXE 1 : Détails des interventions durant l'exercice

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
SENLIS	11/01/2021	30 rue du Vieux Chemin de Meaux	Création d'un branchement
	22/02/2021	20 rue de Saint Etienne	Création d'un branchement
	08/03/2021	Impasse du Tour de Ville	Création d'un branchement
	17/05/2021	19 rue Vieille de Paris	Création d'un branchement
	17/05/2021	21 rue Vieille de Paris	Création d'un branchement
	03/06/2021	3 Place Saint Maurice	Création d'un branchement
	09/06/2021	19 rue de Beauvais	Création d'un branchement
	30/06/2021	Rue des Fours à Chaux	Création d'un branchement
	NC	Rue Etienne Audibert	Réalisation d'ITV (collectivité)
	NC	Rue Gaston de Perceval	Réalisation d'ITV (collectivité)
	NC	Rue du Clos de la Santé	Réalisation d'ITV (collectivité)
	20/01/2021	34 rue de Beauvais (90 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	23/03/2021	Rue du Poteau (60 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	31/05/2021	Allée du Guet du Pont (20 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	18/08/2021	Rue de la Tonnelerie (60 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	25/08/2021	32 rue du Pré l'Evêque (30 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	28/09/2021	23-28 rue des Jardiniers (120 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	10/11/2021	2 rue du Pré l'Evêque (40 ml)	Réalisation d'ITV (déléataire)
	NC	Rue de Beauvais	Renouvellement canalisation

ANNEXE 2 : Synoptique des réseaux



ANNEXE 3 : Notice des bonnes pratiques liées aux réseaux d'assainissement

~~L'assainissement
collectif
=
TOIT A L'EGOUT~~

Ce qui est autorisé ?

Eau usée domestique : eaux ménagères et de vanne (WC)

Ce qui est interdit ?

Eaux de pluie (descente de gouttière, ...)

Déchets alimentaires (graisse et os)

Matières solides :

- Lingettes
- Cotons tiges,
- Rouleau papier toilette
- Tampons
- Serviette hygiénique
- Préservatifs
- Etc...

Substances dangereuses

(Huile de moteur, peinture, ...)

Médicaments

Les déjections animales solides ou liquides, notamment le purin

TOILETTES ET EVIERS NE SONT PAS DES POUBELLES !



ANNEXE 4 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie